



GROUPE DE TRAVAIL REUNION TECHNIQUE D'APPROFONDISSEMENT



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

Numéro 56 du 5 novembre 2014

GT SIP-CDIF du 15 octobre 2014

Après CDI-CDIF, SIP-CDIF saison 6

Partant du constat de l'échec de CDI-CDIF, ce groupe de travail (6^{ème} du nom depuis la fusion) s'inscrit dans la suite des « projets départementaux de généralisation des rapprochements SIP-CDIF(ProDGR) » demandés aux directeurs territoriaux par la Direction Générale pour le 28 juillet 2014 dernier.

Le cadre des réflexions fixé par la Direction Générale repose sur 6 scénarios ayant en commun la création de cellules foncières, mais mutualisées différemment :

- **Scénario 1** = création d'une cellule foncière (CF) au sein de chaque SIP du site ;
- **Scénario 2** = création d'une CF mutualisée à tous les SIP du département situés sur le même site (cas notamment des grands sites) ;
- **Scénario 3** = création d'une CF mutualisée à plusieurs SIP alors que tous les SIP ne sont pas sur le même site ;
- **Scénario 4** = création de CF mutualisée à X SIP et situées sur les différents sites des CDIF ;
- **Scénario 5** = création de CF mutualisée sur le CDIF1 et de CF mutualisée sur le CDIF2 avec prise en charge des SIP isolés ;
- **Scénario 6** = création de CF mutualisée sur le CDIF1 et si absence de SIP sur ex-CDIF2, création de CF mutualisées.

La Direction Générale, tout en affirmant ne pas avoir de cible, reconnaît être en réflexion sur les liens à venir entre les « 3 piliers » de la sphère foncière et cadastrale, la cartographie des PELP (Pôle d'évaluation des locaux professionnels) et PTGC (Pôle technique de gestion cadastrale) restant à déterminer. Dans l'état actuel, un référent métier par département serait désigné, mais suivant les préconisations de SPIB (Service Pilotage Budget), il n'y aura pas de fléchage des emplois au TAGERFIP. En outre, le rétablissement de la dominante cadastre pour les agents B n'étant pas envisagée, le respect des métiers ne sera donc plus garanti.

Étant en présence d'une déclinaison de la démarche stratégique, F.O.-DGFIP n'accepte pas de cogérer la pénurie et de débattre des palliatifs des suppressions d'emplois et des diminutions de crédits de fonctionnement qui, compromettent l'exercice normal de la mission cadastrale.

F.O.-DGFIP a réaffirmé en séance ses revendications de Congrès :

- rétablissement de services spécifiques des impôts fonciers intégrant toutes les missions cadastrales,
- rétablissement de la formation cadastre pour les contrôleurs,
- réalisation des travaux relatifs à la Représentation Parcellaire Cadastre Unique (RPCU) en interne, pour en conserver la maîtrise, et avec l'entière responsabilité de la vérification de ces travaux.